

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE PEROLS  
DU 20 JUILLET 2023



**DELIBERATION N° 2023-07-20-02**

**OBJET : CONVENTION DE GESTION DE SERVICES NUMÉRIQUES  
COMMUNS**

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt juillet, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le jeudi 13 juillet deux mille-vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion Gilbert MARCHAL Mairie Annexe, impasse Cité Michel, sous la Vice-Présidence de Monsieur Xavier MIRAULT, Adjoint au Maire Délégué aux Affaires Sociales.

PRESENTS :

Jean-Pierre RICO - Xavier MIRAULT - Philippe CATTIN-VIDAL - Colette MORETEAU - Laurie BELTRA - Thierry CHEVALLIER - Christelle BARRESI - Karima AKDIF - Francine BOYER - Cécile GALZY- René DEROSI

ABSENT EXCUSÉ DONNANT POUVOIR :

Pascale MARCHAL donnant pouvoir à Laurie BELTRA  
Marc COHEN donnant pouvoir à Karima AKDIF  
Cathy PROST donnant pouvoir à Thierry CHEVALLIER

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

SOU MIS AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RAPPO RTEUR : MONSIEUR XAVIER MIRAULT, VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S.

**Monsieur Xavier MIRAULT, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de PEROLS, rapporte :**

Montpellier Méditerranée Métropole et l'ensemble de ses communes ont développé depuis de nombreuses années, des outils partagés afin de répondre conjointement aux défis et aux opportunités qu'offrent la numérisation, la dématérialisation et l'informatisation des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

La présente convention établie en application des articles L 5217-7 et L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales a pour objet de mettre en place des solutions partagées entre le CCAS de Pérols et la Métropole.

La plateforme d'e-administration partagée offre aux communes membres, aux CCAS partenaires et à la Métropole un ensemble de services cohérents couvrant l'ensemble de la chaîne de dématérialisation administrative et comptable, à travers un portail sécurisé et unifié facilitant les échanges entre l'ensemble des parties à la présente convention et les services de l'Etat. Elle concerne :

- la signature électronique et la transmission de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité : décisions, arrêtés individuels et réglementaires, délibérations, contrats publics, documents budgétaires, etc ... ;
- la signature et la transmission au comptable public, des pièces comptables (bordereaux, titres, mandats, etc ...) et les pièces justificatives (factures, paye, délibérations, pièces de passation et d'exécution des marchés publics, etc ...) ;
- la dématérialisation de l'envoi des convocations et la mise à disposition des documents aux élus à la fois dans le cadre des commissions d'examen des projets de délibération et au titre des obligations d'informations applicables aux assemblées délibérantes ;
- l'archivage électronique des actes.

Il a été demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention de gestion des services numériques communs pour le CCAS.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Xavier MIRAULT et après avoir délibéré le Conseil d'Administration autorise le Président du CCAS à signer la convention à l'unanimité des administrateurs soit 14 voix (11 membres présents et 3 pouvoirs).

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Président, le Comptable public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Fait à PEROLS, pour extrait conforme le 21 juillet 2023,

Xavier MIRAULT  
Vice-Président du C.C.A.S  
Maire Adjoint Délégué aux Affaires Sociales

Acte rendu exécutoire :

- Après dépôt en Préfecture le :
- et publication ou notification le :

Le Vice-Président du C.C.A.S, Xavier MIRAULT

